

les Habitants de la Tailleferrière et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

Du 24 novembre 1794

Louis Mollé. —

Louis Mollé laboureur demeurant à la Tailleferrière en cette paroisse a déclaré qu'il a été fourni par feu Charles Mollé son père à l'armée de M. le général Charette, et de la troupe de M. Joly

- un bœuf estimé contradictoirement 180¹,
- et dix boisseaux de bled moitié seigle et mil à 4¹, le seigle et 3¹ le mil,

montant déduit les mesures à la somme de trente-trois livres cinq sols le tout suivant les reconnaissances qu'il a représenté en date des 12 et 25 juin 1793, signées Caradeuc commissaire, Béthuys, Potier et Baudry membres du conseil de Legé, les deux sommesci-dessus revenant à celle de deux cent treize livres cinq sols, de laquelle on a le dit délivré au dit Mollé un bon²

ci213¹ 5^s

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 4 mars 1795 : Favereau

Du 24 novembre 1794

Louis Gendreau. —

Louis Gendreau marchand demeurant à la Tailleferrière en cette paroisse a déclaré avoir fourni pour les subsistances des armées de MM. Charette, Joly, Savin, Delaunay et le sieur Pelletier chirurgien de l'hôpital des blessés

- huit bœufs estimés suivant qu'il est mentionné par les reconnaissances qu'il a représentées au conseil en date du 14 septembre, 24 octobre, 3, 23 et 24 novembre 1794, présent mois, signées Potier commissaire, Pelletier, Raynard, Savin et Gilardeau,
- vingt boisseaux de seigle à 4¹,
- sept de froment à 6¹,
- et 15 de mil à 3¹,

le tout déduit les mesures à la somme de cent cinquante-huit livres treize sols suivant les reconnaissances du 28 juin 1793 et 10 mai 1794, signées Favereau et Arnaud membres,

le total des fournitures ci-dessus montant à la somme de 1794^l 13s de laquelle sommeil a été ce dit jour délivré un bon au dit Gendreau

ci1794^l 13^s

E. M. : Délivré le présent bon 6 mars 1795 : Caradeuc

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

Du 14 décembre 1794

Louis Mollé. —

Louis Mollé laboureur demeurant à la Tailleferrière en cette paroisse a déclaré avoir fourni pour l'armée M. le général Charrette

- un bœuf et deux vaches estimé contradictoirement 340^l,
- et dix boisseaux de bled moitié seigle et mil à 4^l, le seigle et 3^l le mil,

suivant las reconnaissance qu'il a représenté au conseil en date du 12 de ce mois, signée Rousseau et Giraudin, de laquelle somme il a été délivré un bon

ci213^l 5^s

Du 18 mars 1795

Louis Gendreau. —

Louis Gendreau demeurant à la Tailleferrière en cette paroisse a fourni tant pour le besoin du quartier-général que pour celui de la Bouchère et du conseil suivant les reconnaissances des 15 et 20 janvier et 16 du courant, signées Gréaud officier, Raynard et Loué

- quatre charretées de foin estimées 28^l attendu que chacune ne cachait pas ses élas,
- trois moutons estimés ensemble 24^l,
- et un veau estimé 15^l,

ce qui fait en tout la somme de 60^l dont il lui a été ce jour délivré un bon

ci60^l

E. M. : Délivré le présent bon le 26 août 1795 : Gaudin